

LA SITUATION

Il serait bien sûr inhabituel qu'octobre ne fût pas, en même temps que la saison des pommes, la saison des conflits aigus entre patrons et salariés. Il y a des motifs. Et cette rentrée ne faillit point à la règle, avec ses grèves (Grève à la R.A.T.P., grève des traminots lillois, grève des Collèges d'Enseignement technique...) pour ne citer que les plus importantes, avec ses tractations syndicats-patrons (déclarations diverses, formulation de revendications, promesses d'augmentation...). Cependant, on remarquera que les dernières rentrées, et celle de 1966 en particulier se font de plus en plus dans le calme, c'est-à-dire que les parolotes remplacent de plus en plus les Conflits ouverts. Pour les syndicats, les menaces verbales ont remplacé les actes.

1- Mais il n'y a peut-être plus l'exploitation des ouvriers par les Patrons?

Force est bien de nous référer aux concentrations d'entreprises avec diminution et déqualification de la main-d'oeuvre, fermetures d'usines entraînant le chômage, du blocage des salaires (ce ne sont pas les augmentations de 1% ou 2% qui compenseront la montée galopante des prix; à la détérioration des conditions de travail (augmentation des cadences, horaires démentiels, classes surchargées) ... Alors que dans les journaux financiers s'étalent avec indécence les bénéfices des sociétés.

Quand à l'Etat, il régularise, organise l'exploitation: Le S.M.I.G. sera augmenté de 1%, déclare-t-il. Qu'est le S.M.I.G- ? 378 F pour 45 heures de travail par semaine, et il y a 400 000 travailleurs payés au taux du SMIG, en France! Les tarifs publics (P et T) sont augmentés et on diminue l'impôt sur les revenus, (ce qui doit favoriser l'expansion économique, car les riches investiront leurs fonds ainsi ménagés dans l'industrie; on parle de réduire les remboursements de la sécurité sociale de 80, à 70 ou 60%... après les élections de mars 1967! on tente d'institutionnaliser la section syndicale d'entreprise (véritable atomisation syndicale), avec intéressement (sic) des travailleurs par leur participation à l'autofinancement et aux bénéfices de leur usine. On réalise des emprunts pour l'industrie privée; on étouffe les industries marginales au profit des grands ensembles; on sabote l'éducation nationale, menant les fils des travailleurs vers la sous-qualification et le chômage endémique; on s'attaque aux conquêtes syndicales (commissions paritaires des enseignants primaires, dont le rôle est réduit par des décrets du gouvernement en sa faveur ; on réforme l'administration pour l'avoir mieux en main et on assujettit sur place, les travailleurs à l'armée... Enfin, on entraîne les organisations syndicales dans des commissions dites de dialogue qui ont le mérite de faire lanterner les réactions syndicales face aux attaques conjuguées du patronat et de l'état.

En réalité, toutes ces mesures entrent dans un plan d'ensemble, le 5ème plan visant à rendre notre économie concurrentielle sur le marché mondial, donc à assurer le développement optimum du système capitaliste français.

Malheureusement, il se trouve que les intérêts des capitalistes et ceux des travailleurs ne sont pas très convergents. Prendre aux uns pour habiller les autres relève d'une vieille méthode qui ne saurait nous convenir, surtout lorsque l'on prend aux moins favorisés.

2- Que font donc les organisations syndicales?

- Journées de protestation aux P et T et à la SNCF, avec délégation près des députés;
- Discussions dans les Commissions ad hoc, voire rendez-vous avec le 1er ministre;
- Grève scolaire des parents d'élèves appuyée par les enseignants prévue et ... repoussée aux calendes grecques, par suite de la désolidarisation d'un syndicat au moins de la FEN, le SNES;
- Quelques grèves tournantes, quelques luttes de poche, par-ci, par-là...

Est-ce tout ? Il y a bien une grève illimitée des traminots lillois qui dure depuis 5 semaines, le savez-vous? Black-out le plus total. Il semble que les organisations syndicales n'existent plus, ne serait-ce que pour prêcher la solidarité ouvrière.

Créées par les travailleurs pour se défendre et réorganiser le monde sur des bases nouvelles (charte d'Amiens), elles -sont devenues des organisations technocratiques, contrôlant les syndiqués sans contrepartie honnête; ne remettant plus en cause le système capitaliste....

Nous les classerons en 3 catégories:

- Les réformistes classiques (CGT-FO et FEN)
- Les intégrés à un parti (CG-T)
- Les jaunes (CFDT).

a- *En ce qui concerne la CFDT*, nous savons que s'appuyant sur la doctrine sociale de l'église, doctrine prônant la nécessité de la propriété privée des moyens de production et de répartition, nous pouvons l'appeler "syndicat jaune", dans la mesure où elle n'accepte de défendre les intérêts des travailleurs que dans le cadre du système capitaliste et sans le remettre en cause, c'est-à-dire qu'elle trahit les intérêts réels des travailleurs; fidèle à ses principes, elle participe aux diverses Commissions dites de dialogue, pour faire entendre aux patrons que leur intérêt bien compris n'est pas de négliger complètement les travailleurs, mais de leur jeter de temps en temps un os à ronger. C'est l'opposition de "sa majesté" qui désire enfermer les travailleurs dans un front d'inté-rêt national, commun à tous les français, capitalistes ou prolétaires, le corporatisme.

b- *Nous n'en dirions pas autant de la CGT*, la plus puissante des confédérations ouvrières, si celle-ci ne s'était avisée de conclure un accord avec la CFDT dans le but avoué "d'unifier les luttes". Depuis la visite d'Adjoubei au Pape, la proclamation de la coexistence pacifique et le voyage de De Gaulle en Russie, serait-ce trop dire que tout favorise cette union? Il n'est pas étrange que cet accord coïncide avec la politique des grèves tournantes démoralisant les travailleurs, les appels du pied au gouvernement, pour toucher les subventions de l'état, le discours de Frachon aux métallos parisiens pour se réjouir de la politique de De Gaulle à l'égard du Vietnam. Manifestement, la CGT ou plutôt le PC ne veut pas d'un combat sérieux face au gaullisme, et cela coïncide avec la tactique doctrinale de la CFDT. L'accord CGT-CFDT est un accord qui marque pour la CGT ou plutôt le PC, l'abandon de la lutte des classes pour le succès du prolétariat.

c- *Quant aux réformistes traditionnels de FO et de la FEN*, nous ne pourrions en dire autant, bien que l'apparence et les faits portent à l'accusation. Faut-il rappeler que les dirigeants de ces syndicats croient aux vertus des réformes sucessives, avantages divers arrachés au patronat, pour, par une évolution lente, atteindre au socialisme?

Bien sûr, FO participe également aux: diverses commissions, CODER... mais pas dans une perspective de capitulation, comme le font la CFDT et la CGT, même si objectivement, les faits prouvent malheureusement que les résultats sont contraires. Il en est de même à la FEN. Ajoutons qu'à FO, certaines Unions départementales ont refusé de participer aux Commissions d'intégration syndicale mis en place à la faveur de la réalisation du 5ème plan. Que les Cheminots FO ont refusé de participer aux commissions Grégoire. Et enfin qu'en son sein, une minorité de 12% environ de militants s'est regroupée sur une motion de méfiance envers la politique actuelle du pouvoir et de refus de l'intégration. Et quand Bergeron déclare :

"La négociation est la seule voie positive pour obtenir "satisfaction des revendications... Le bureau FO a tout à fait conscience des oppositions ou de l'inertie dont sans doute feront preuve certaines organisations patronales. Il les met en garde contre les conséquences qui en résulteraient."

(Le monde - 16 septembre 66)

Il ne s'agit que d'une nouvelle proclamation de foi en le réformisme. Et si FO participe à certaines Commissions, ce n'est qu'en vertu de cette foi, (comme la FEN, d'ailleurs). A la minorité de faire entendre aux autres militants qu'ils se trompent; une certaine démocratie syndicale pouvant encore jouer à FO comme à la FEN, il est évident qu'il s'agit là d'un salutaire garde-fou.

A la FEN, où il en va d'ailleurs, sensiblement autrement, cet éclairage est renforcé: débat sur l'intégration, dans "l'Ecole Libératrice", l'hebdomadaire du SNI, déclaration de Desvalois dans son éditorial du 16 septembre 1966, où, après avoir constaté la limitation des droits syndicaux lors du dernier congrès des Trade-Union, il s'écrie:

"Le pouvoir, ses soutiens et ses partisans n'ont pas fini d'opposer aux revendications des travailleurs français l'exemple du gouvernement et des syndicats anglais... Sans plus attendre, il importe donc que nos organisations syndicales rappellent qu'elles sont décidées tout à la fois à poursuivre leur lutte en faveur de l'amélioration des salaires et des conditions de travail, et à défendre jalousement leurs attributions que des entraves, ou des atteintes, menacent sous des formes diverses".

Bien sûr, ces déclarations, débats, ne sauraient nous faire oublier que les récents décrets pour la nomination des directeurs d'école, ont permis de voir reculer Desvalois et ses amis, jusqu'à laisser dessaisir la CAPD, attribution paritaire syndicale, de ses droits de contrôle à la nomination régulière des enseignants en général, des directeurs en particulier.

Bien sûr, l'opposition à la réforme de l'enseignement a manqué de netteté après avoir réduit la lutte à un projet d'amendement de cette réforme inamendable.

Bien sûr... Et nous craignons trop ce que peuvent amener ces tares rédhibitoires des réformistes: "*La discussionnité à tout prix, la participationnité...*". Mais tout n'est pas encore perdu, on peut encore espérer un sursaut, face aux brimades gouvernementales et grâce à l'existence d'une minorité révolutionnaire: L'Ecole Emancipée.

Enfin, la FEN voit son unité et sa cohésion menacée par... les contre-coup de la mise en place de la réforme de l'enseignement, et une montée cégétiste: les cégétistes qui ont pris en main, virtuellement, le nouveau syndicat SNES-SNET, et qui voient leur influence grandir au sein du SNI, à la faveur d'une démoralisation des enseignants exploitée par des revendications de style poujadiste (20% d'augmentation aux seuls enseignants, en particulier). La C.G.T. donc a axé une partie de sa campagne sur le slogan Unité, mettant en exergue l'accord CGT-CFDT. qu'elle voudrait voir reprendre à son compte par la FEN.

Certains majoritaires, en particulier Lauré, secrétaire général de la FEN se seraient laissé faire une douce violence... C'était sans compter sur l'opposition viscérale des instituteurs à tout ce qui touche l'église catholique. Lauré a donc été remplacé par Marangé, à la tête de la FEN, un corporatiste droitier, qui, pense-t-on sans doute calmera du moins en paroles certains appétits.

Il est probable que la FEN et le SNI qui avaient marqué leur faveur pour les luttes d'ensemble mobilisatrices de tous les travailleurs, aux dépens des luttes catégorielles d'enseignants, vont devoir jeter du lest et abandonner une tactique qui recevait l'assentiment plein de l'école émancipée; les prochains mois nous le dirons.

Cependant, déjà, comme noté au début de cet article, la grande grève de la rentrée scolaire parents d'élèves-enseignants, semble ajournée sine-die, par suite d'une, opposition du SNES-SNET.

L'éclatement menace la FEN, la réforme de l'enseignement, amenant, par la création de nouveaux établissements (CEG, CES en particulier), la naissance de nouvelles catégories d'enseignants qui vont former de nouveaux syndicats et que chaque syndicat existant va se disputer.

3- PERSPECTIVES:

Alors que reste-t-il des syndicats ? Pour FO et la FEN une possibilité de rester des organes primaires de défense des travailleurs, à condition qu'ils refusent de s'intégrer.

Les fluctuations politiques du moment, risquent de faire payer cher à la classe ouvrière, les errements actuels de la CGT qui a lié son sort à la CFDT, par le découragement, des militants, la décapitation des syndicats, le triomphe patronal.

Nous touchons ici aux tares du mouvement syndical actuel que nous avons constamment soulignées. Ces grandes organisations verticales, bureaucratiques, avec un sommet que le militant de base a peu de chances d'atteindre et d'influencer, dont les hommes d'appareil manoeuvrent, se cooptent, sont le résultat des idées des doctrinaires étatistes et autoritaires qui assurèrent peu à peu la suprématie de leurs vues, surtout après la révolution russe de 1917. Ce n'était sûrement pas ce qu'avaient prévu les syndicalistes du début du siècle, les syndicalistes qui rédigèrent la Charte d'Amiens, en particulier.

La fédération d'industries, avec ses syndicats et ses unions de syndicats à la base, sa fédération de syndicats et sa confédération générale des travailleurs, avait fière allure: les responsables n'étaient pas des permanents inamovibles, la démocratie était pleine et entière de la base au sommet, l'indépendance à l'égard des partis était la loi commune.

La fédération de l'enseignement était aussi organisée en syndicats départementaux de l'ensemble des enseignants de tous ordres, qui se fédéraient autour d'un syndicat départemental prenant la responsabilité

pour un an. Un congrès annuel fixait après discussion, l'orientation que le syndicat responsable avait pour mission de faire appliquer.

La fédération de l'enseignement fut aussi de longues années, confédérée dans la CGT. Certes, il n'est sans doute pas possible de reconstruire le passé, mais le principe fédéral, serait-il dépassé? Seuls semblent le croire les autoritaires de tout crin, qui ne veulent pas voir que leur système est en train de faire faillite: les appareils ne font plus le poids face à l'appareil technocratique que la bourgeoisie a mis en place dès le gaullisme.

Combien seraient plus fructueuses, les discussions des enseignants, si tous se trouvaient réunis à la base, dans le même syndicat! Que de préventions tomberaient! Cela exclurait-il la tenue de commissions pour les problèmes spécifiques à chaque catégorie? Alors la FEN aurait un sens et représenterait quelque chose... Et, l'on se prend à rêver: si le syndicat des enseignants pouvait se fondre dans l'union départementale de tous les syndicats de travailleurs... Le syndicalisme reprendrait tonus et vigueur: le gaullisme devrait compter avec l'ensemble des travailleurs conscients.

Mais il y a les partis, contrôlant les appareils qui ne veulent pas lâcher leur gâteau.

- Lutte pour éviter l'atomisation syndicale, en groupements rivaux, voire en sections syndicales d'entreprise indépendantes;

- Lutte contre l'intégration, voilà par où passera obligatoirement la défense des travailleurs face à l'état et aux patrons organisés.

Tout dépendra de la résistance opposée par les appareils syndicaux existants.

La situation n'est guère brillante.

A nous de susciter, d'encourager, de prendre en main même, cette résistance à la détérioration syndicale. Le travail ne manque pas.

Les patrons savent s'entendre...

Terves, petite commune près de Bressuire (Deux-Sèvres) a deux petites usines de fabrication de meubles. Les salaires sont bas, bien entendu. A Bressuire, située à 4 kilomètres, la deuxième usine des Etablissements Heuliez (Mobilier scolaires, métallurgie) vient de se monter. Les salaires pratiqués par cette usine étant plus élevés que ceux de Terves, l'un des patrons des petites usines de meubles (Monneau) s'est entendu avec le Directeur des usines Heuliez pour que ce dernier refuse d'embaucher des ouvriers venant de Terves... les salaires plus rémunérateurs risquant de les attirer.

Les patrons savent bien s'entendre... et toujours aux dépens de l'ouvrier.

Pourquoi l'U.A.S.?

Le numéro de mars 66 du "Monde Libertaire" consacrait toute une page à la déclaration commune U.A.S.-Commission Syndicale de la F.A. - Dans le même numéro, Tomas, dans un article sur l'Anarchisme et la Révolution, citait à plusieurs reprises l'Union des anarcho-sydicalistes. Qu'est-ce donc que l'U.A.S., et pourquoi, alors qu'il existe une Fédération Anarchiste regroupant toutes les tendances du mouvement libertaire en France, éprouvons-nous le besoin, de nous regrouper en une Union indépendante?

Nous ne voulons nous opposer à qui que ce soit dans le mouvement anarchiste, bien au contraire. Nous n'avons qu'un but : celui de regrouper, afin de coordonner leur action, les anarchistes éparpillés dans les divers syndicats. Ceci sans aucune exclusive. Nous demandons seulement aux camarades qui veulent militer avec nous d'adhérer aux principes fondamentaux de la philosophie anarchiste et d'être d'accord avec l'action syndicale. Quelle action syndicale, dira-t-on, et dans quels syndicats entendons-nous la mener?

Dans les grandes centrales: CGT, CGT-FO et FEN.

Nous savons que certains camarades, à la C.N.T. en particulier, nous reprochent notre présence dans les syndicats réformistes. Nous partageons leur jugement sur ces syndicats, mais nous nous refusons à nous retirer sur notre Aventin sous prétexte d'y garder notre pureté. Nous pensons que nous devons être là où sont les travailleurs, que notre rôle d'anarchistes est de développer notre point de vue partout où nous le pouvons pour essayer d'éveiller les consciences. Car nous ne réaliserons pas seuls l'Anarchie. Comme le montre Makhno, c'est dans doute l'incapacité des anarchistes russes de se mêler aux masses, d'être là pour proposer une solution libertaire aux problèmes posés par la révolution, qui permit aux bolcheviks de prendre la direction des événements.

Or, la situation actuelle, n'est pas révolutionnaire. Les travailleurs ne sont pas prêts à déborder les centrales, même s'ils manifestent quelquefois, contre elles, leur mécontentement. Si le désintéressement des anarchistes pour l'action au milieu des masses peut être désastreuse à certaines époques, elle risque de conduire actuellement à la disparition de notre influence et de nos idées. Nous devons remonter la pente. Nous devons être là et prouver aux travailleurs que nous sommes des militants sérieux capables comme d'autres, de mener à bien les tâches matérielles du syndicat. Nous devons prouver notre "capacité politique". Alors, et alors seulement, nous serons susceptibles d'être écoutés.

C'est ainsi que, nous intégrant dans le mouvement ouvrier syndicaliste parmi les syndicalistes, mais conscients de notre idéal nous faisons notre possible pour développer les principes fondamentaux de la lutte de classe définis dans la déclaration commune U.A.S-Commission Syndicale de la F.A.. Nous luttons, et avec quelque succès pouvons-nous croire, contre l'intégration du syndicalisme à l'Etat, laquelle aurait pour résultat la destruction au moins momentanée de l'instrument et des possibilités de lutte des travailleurs. Nous luttons pour l'action directe des syndicats, contre la multitude des grèves tournantes, par secteurs, par ateliers, le multitude des débrayages courts et répétés sur des objectifs sans commune mesure avec ces formes de lutte et pour l'action généralisée de l'ensemble des travailleurs, à partir de mots d'ordre mobilisateurs et unitaires. Enfin, nous nous battons pour le respect de la démocratie syndicale et le droit à la libre expression des minorités.

Mais ceci n'est qu'un programme syndicaliste adapté aux nécessités de la lutte immédiate et des conditions sociales et psychologiques présentes. Nous devons orienter notre action dans un autre sens: nous devons ouvrir au monde ouvrier les perspectives socialistes libertaires, seule issue aux contradictions et aux errements du monde moderne. C'est ce que nous nous proposons d'entreprendre.

CAPITALISME POPULAIRE? ...Suite du n° 56 de Mars 1966...

Dans ce numéro, nous parlions d'un projet Chalandon, datant de 1963, d'un projet Loichot-Vallon "lancé" début 1966, projet qui visait à intégrer les travailleurs à l'entreprise en éliminant la lutte des classes dans le sens prolétariat contre capitalistes en essayant, nous l'avions montré de maintenir intacts les bénéfices de ces derniers, tout en jetant de la poudre aux yeux des prolétaires ... Il convient d'ajouter que ces derniers obtenaient ainsi, devenant capitalistes par l'octroi de quelques actions, des strapontins dans les conseils d'administration de leurs sociétés. La manoeuvre était bien jouée et l'idée d'association capital-travail, chère à De Gaulle, mise en application. Bien que les dangers d'une pareille manoeuvre fussent réels pour les travailleurs, la mièvrerie des propositions faites n'eût pas dû apporter beaucoup de résistances aux organisations ouvrières... Restaient la C.F.D.T.... et certains patrons.

L'un d'eux, B.Tousset, P.D.G. de la société alsacienne de traitements thermiques, président d'honneur du centre français des Patrons et dirigeant d'entreprises Chrétiens (CFPC), émet un autre projet, en vue de "promouvoir un capitalisme généralisé à toutes les classes sociales":

PROJET DE LOI INSTITUANT UN CAPITALISME POPULAIRE

ARTICLE 1:

A dater de la promulgation de la présente loi, tout employeur de main-d'oeuvre du secteur libre ou nationalisé, ainsi que l'Etat lui-même en tant qu'employeur, devront suivant l'importance du personnel occupé

constituer des Sociétés ouvrières de prévoyance et d'épargne (Loi 1913) "S.O.P.E." ou adhérer à des Sociétés de cette nature constituées dans le cadre de la présente loi par tout organisme habilité à cet effet.

ARTICLE 2: Gestion.

La gestion de ces "SOPE" sera obligatoirement paritaire sauf au niveau d'une entreprise de base où la gestion sera assurée par un comité ad hoc présidé par l'employeur et composé par parties égales de membres du comité d'entreprise et de mandataires du personnel élus à cette fin par ce dernier.

ARTICLE 3: Alimentation.

Les statuts et règlements s'inspireront d'un modèle-type susceptible d'être modifié par les intéressés dans les détails, mais impératif pour ce qui regarde l'alimentation des comptes d'épargne basée:

- a- sur un pourcentage d'augmentation annuelle des salaires;
- b- sur la fraction de bénéfice supérieure à l'un ou l'autre des ratios suivants:
(Bénéfice net / Capital + Réserves) plus grand que 30%,
(Bénéfice net / Capital + Réserves) plus grand que 12%,

le plus avantageux pour l'entreprise, bien commun de tous étant seul retenu, et dont la moitié devra être versée par l'employeur aux comptes d'épargne dans la SOPE et répartie, également entre ceux-ci, de même que tout autre versement, de quelque nature que ce soit.

Des versements additionnels tels que primes de bilan, de productivité, etc. peuvent venir s'ajouter aux précédents à titre facultatif.

ARTICLE IV : Retraits.

Le règlement de retrait des fonds pourra faire l'objet de modalités très diverses, d'une entreprise à l'autre, mais devra respecter impérativement la règle suivante:

- le total des retraits ne doit pas dépasser le quart des versements afin que le capital des intéressés s'accroisse d'une façon continue nonobstant les retraits.

ARTICLE V : Placement des fonds (cas des P.M.E.).

Les "SOPE" gérant directement leurs fonds devront appliquer les mêmes règles de placement que les S.I.C.A.V.

Les autres achèteront des parts de S.I.C.A.V. à concurrence du montant à investir compte-tenu de la constitution du fonds de garantie.

Les P.M.E. seraient habilitées sous l'égide de leur Confédération à créer une SICAV particulière susceptible de recueillir les titres provenant des augmentations de capital des sociétés adhérentes non cotées en Bourse, et à constituer sur le plan confédéral une "SOPE" qui pourrait acquérir des parts de la SICAV en question.

ARTICLE VI : Fiscalité.

Les fonds ainsi épargnés feront l'objet d'un dégrèvement fiscal total tant pour l'employeur que pour le salarié.

Un règlement d'administration publique mettra au point les modalités d'application de la présente loi.

S'appuyant sur la doctrine sociale de l'église, Pie XI dans *Quadragesimo anno* dit en effet:

"L'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes".

Le Pape constate le déséquilibre sans en indiquer les causes, alors qu'une esquisse de solution rejoignant notre analyse précédente apparaît dans la phrase suivante du discours adressé le 7 mai 1949 par Pie XII aux dirigeants de l'*Union internationale des Associations patronales catholiques*:

"Comme il ne faut pas, d'autre part, perdre de vue qu'il est souverainement avantageux à une saine économie sociale que cet accroissement du capital provienne de sources aussi nombreuses que possible, il est par conséquent fort désirable que les ouvriers puissent eux aussi, avec le fruit de leur épargne, participer à la constitution du capital national".

Ce qui signifie que dans l'intérêt du capitalisme, celui-ci ne doit pas se montrer trop gourmand, mais doit savoir ménager les intérêts des ouvriers pour sauver les siens.

Enfin, Jean XXIII dans *"Mater et Magistra"* va encore plus loin en recommandant de:

"faire en sorte que les travailleurs arrivent à participer, à la propriété des entreprises dans les formes et les mesures les plus convenables".

Surtout, donc, donnons aux travailleurs, mais n'oublions pas de ne pas altérer le système de la propriété privée, ce que traduit l'aimable euphémisme participer à la propriété des entreprises dans les formes et les mesures les plus convenables.

Monsieur Jousset a donc cherché *"les formules adéquates qui ne soient pas en contradiction avec les lois fondamentales du développement économique"* -entendez le système capitaliste - et qui permettront *"par un capitalisme généralisé à toutes les classes sociales, d'abattre à la limite les barrières qui les divisent"*.

Prenant exemple sur les USA dont il estime que la voie suivie est bonne (plus de 20 millions de porteurs d'actions dans ce pays, contre 1 million en France, il condamne l'amendement Vallon le projet Vallon-Loichot qu'il accuse de vouloir *"socialiser"* (sic) toute l'économie, de saper gravement la confiance du marché financier, la confiance indispensable à l'investissement, clef de l'expansion.

En outre, et là, se trouve le noeud du système: *"Ce système permettrait de conserver les valeurs essentielles du capitalisme sur le plan de la liberté de l'individu et de la liberté d'entreprendre"*.

C'est-à-dire que ce projet aurait le grand avantage sur le projet Vallon-Loichot d'éviter aux ouvriers de fourrer leur nez dans l'entreprise.

C'est ainsi que les mesures:

- *"Il faut éviter que le personnel place "ses fonds dans "l'entreprise où il travaille",*
- *"La gestion des fonds serait gérée par une société nationale, la SICAV (Société d'investissement à capital variable),*
- L'incitation à l'épargne serait laissée à l'initiative de la SOPE locale (Société Ouvrière de prévoyance et d'épargne) et aux patrons qui accorderaient aux ouvriers 5% d'augmentation par an à ceux qui participeraient, et 4% à ceux qui préféreraient garder leur liberté.

Alors, intéressement à l'entreprise (augmentations liées au taux annuel moyen d'accroissement de la productivité (attention aux grèves!) et liberté du patron sauvegardée par la non-participation des ouvriers au conseil d'administration...

Jésuitisme, pas mort !

Il reste encore ainsi de beaux jours pour l'exploitation capitaliste, avec la bénédiction du Pape et ...

Si le capitalisme est actuellement divisé sur la meilleure méthode d'exploiter les travailleurs sans en avoir l'air, le projet ci-dessus a déjà l'accord du démocrate Lecanuet "qui se déclare contre la cogestion (Amendement Vallon) pour la sauvegarde de la liberté du chef d'entreprise et qui prône, bien sûr, la section syndicale d'entreprise qui émiettant les syndicats, leur enlèvera toute force de combat réel face aux patrons organisés.... Accord sur la section syndicale d'entreprise, qui rejoint les aspirations de la CFDT, dont les aspirations à "Un capitalisme généralisé à toutes les classes sociales" rejoint les vues de Monsieur Jousset - la boucle est bouclée, l'église en a été l'instrument.

Les syndicats, les ouvriers vont donc être sollicités. Quelle position adopteront-ils ?
"Encore faudra-t-il combattre". C'était la conclusion l'article de mars 1966.

Extrait de "l'Ouest Syndicaliste":

Les différends sont nombreux entre le gouvernement français et le gouvernement américain, il ne s'agit pas pour nous de nous immiscer dans ces querelles d'Etat-major, mais de poser une question.

Comment se fait-il que, les capitaux américains s'intéressent encore à notre pays alors qu'ils rencontrent des obstacles de tous ordres?

La réponse est simple, c'est que l'ouvrier français est le plus mal payé des pays du Marché Commun et ce n'est pas là le résultat de constatations syndicales que l'on dit trop souvent sujettes à caution, mais les conclusions d'une enquête de l'officiel INSEE (Institut National de Statistiques et Enquêtes Economiques).

Pour établir ces comparaisons qui portent sur les années 1962 et 1963 l'INSEE a tenu compte des salaires directs, des primes et gratifications, des contributions patronales à la Sécurité sociale des impôts payés par l'employeur sur les salaires, etc... c'est-à-dire ce qu'on appelle le coût salarial.

LES SALAIRES OUVRIERS DANS LE MARCHE COMMUN PAR RAPPORT AUX SALAIRES FRANÇAIS.

ALLEMAGNE	ITALIE	BELGIQUE	PAYS-BAS
Chaussures: +35%			
Conserves: +26%			
Sidérurgie: +26%	Conserves:+16%		
Confection:+21%	Sidérurgie: +16%		
Const. Nav.:+15%	Aéronoti.: +10%		
Sucre: +14%	Imprimerie:+9%	Const. Nav.: +28%	
Chimie:+12%	Chaussures:+ 9%	Sucre: +22%	Conserves:+40%
Automobile:+10%	Mécan.Préci.: +7%	Sidérurgie:+20%	Sidérurgie:+3 %
Méc. Précis.:+7%	Confection:+7%	Conserves:+18%	Const. Nav.:+ 8%
Mat. Plast.:+3%	Sucre:+6%	Chaussures: +17%	Chaussures: +7%
Fibres synt.:+ 1%	Const.Nav.: +3%	Méca. préc.:+10%	Sucre:+ 4%
Pharmacie: +1%	Automobile: ==	Chimie:+2%	Chimie: +1%

Ce tableau confirme ce que nous disons depuis des mois et la situation n'a fait qu'empirer depuis la date où cette enquête a été réalisée.

Chiffres en mains, qu'on nous démontre le contraire !....

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

Michel GATINEAU 107 rue Jean Jaurès ST. FLORENT LES NIORT (DEUX SEVRES)

C.C.P. 2493-81 NANTES

ABONNEMENT: 6.00 F. les 10 numéros

ABONNEMENTDE SOUTIEN: 10.00 F.
